

COMMUNE : 135 LESPIGNAN
ARRONDISSEMENT : 34 BEZIERS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 941 367	46,87	124,65	3 180 000	1 490 466	47,34	1 505 412
Taxe foncière non bâties (TFNB)	125 159	69,70	205,51	137 100	95 559	70,40	96 518
Taxe d'habitation (TH)	434 188	13,97	62,95	545 708	76 236	14,11	76 998
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				1 662 261	1 662 261		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6) taux TH voté 2023
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022 cochez la case
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	1 678 928		47,34		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 662 261	1,010027	70,40		
Taxe d'habitation (TH)			14,11		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
>>>	0			59 619	0	0	-17 359	42 260

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 678 928	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	42 260	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	1 721 188
---	-----------	---	---	--------	---	---	-----------

A MONTPELLIER
Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT GUILLON
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 14 Avril 2023
Pour la Commune,
de Taux
Jean - François GUBBERI

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 20 AVR. 2023
ID : 034-213401359-20230412-D2023_04_12_04-BF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	2 891
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	28
d. Locaux industriels	45 007
Taxe foncière non bâtie	11 693
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Dotations pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	233 299
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	24 882
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	465 015
b. Logements vacants soumis à la THLV	80 693

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	0,988419
c. Coefficient correcteur	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental	de 2023	de 2022	de 2022	de 2022	(col. 13 - col. 14)
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,86	124,65	>>>	14	>>>	124,65
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	83,52	208,80	3,29000	14	10,78000	205,51
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,49	73,73	>>>	14	>>>	62,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	14	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçus en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou d'autres communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique